

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Vingt-deux du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – Elodie CLARAC – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE– Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jules FRAIR (s'est absenté momentanément) – Teddy BARBIN (s'est absenté momentanément) – Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Mme France-Enna URBINO (excusée) – MM. Marcellin ZAMI (excusé) – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (s'est déplacée momentanément) – MM. Stéphane URIE – David LUTIN (excusé) – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné au maire) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (a définitivement quitté la séance) – Patrice PIERRE-JUSTIN (a définitivement quitté la séance) – Mme Ghylaine JEANNE (a définitivement quitté la séance).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PROJET DE BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE 2020**

**-
PALAIS DES SPORTS ET DE LA
CULTURE DU GOSIER**

CM-2020-6S-DAF-96

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CM-2010-1S-SF-02 du 18 février 2010 qui approuve le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Vu la délibération du 25 juin 2019 adoptant le compte administratif 2019 du Palais des Sports et de la Culture du Gosier ;

Vu la délibération n° CM-2020-2S-DAF-21, en date du 23 juillet 2020, qui approuve le budget primitif 2020 du Palais des Sports et de la Culture du Gosier ;

Vu l'avis favorable de la Commission "Finances" en date du 15 décembre 2020 ;

Considérant le déficit dégagé par la section de fonctionnement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De voter le budget supplémentaire 2020 du Palais des Sports et de la Culture conformément au tableau ci-après :

EQUILIBRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 :

Section de Fonctionnement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses Chapitre 002	0,00 €	0,00 €	1 561 139,18 €	1 561 139,18 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Section d'Investissement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Equilibre global du budget supplémentaire 2020

SECTION	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
<i>Fonctionnement</i>	-1 561 139,18 €	0,00 €	-1 561 139,18 €
<i>Investissement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	-1 561 139,18 €	0,00 €	-1 561 139,18 €

Article 2 : Le maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
23 DEC. 2020
Et publication ou notification
le
23 DEC. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de budget supplémentaire 2020 - Palais des Sports et de la Culture du Gosier

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2020

Numéro de l'acte : CM20206SDAF96 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201222-CM20206SDAF96-DE

Date de décision : 22/12/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)